



NOVEMBRE 2021

# Une ambition nouvelle pour la filière oléoprotéagineuse en Europe



**L'Europe, comme la France, a besoin des protéines végétales pour assurer sa souveraineté alimentaire.** La filière oléoprotéagineuse française s'est résolument engagée pour relever ce défi et a impulsé une vraie dynamique en lien étroit avec tous ses partenaires. Toutefois, **le soutien des pouvoirs publics sur le long terme est primordial** pour accompagner l'engagement des acteurs au service des transitions.

Notre filière contribue significativement à la **souveraineté protéique et à la transition alimentaire de notre continent** : nos cultures sont en effet les plantes les plus riches en protéines végétales et celles-ci sont indispensables tant à l'alimentation des animaux que des Hommes.

Or, l'Europe couvre à peine un tiers (30 %), et la France seulement la moitié (50-55 %), de ses besoins en matières riches en protéines végétales. Produire davantage de protéines végétales en Europe permettrait donc de réduire les importations de soja OGM et de limiter le risque déforestant.

Les cultures oléoprotéagineuses offrent aussi des solutions pour réussir **la transition vers des modes de production encore plus durables**. La culture de légumineuses restreint par exemple les émissions de gaz à effet de serre au champ et cultiver des oléoprotéagineux permet de rallonger et de diversifier les rotations.

Notre filière contribue enfin à **la transition écologique** en développant la bioéconomie notamment au travers des énergies renouvelables favorables à la décarbonation du transport (biocarburants) et à l'essor des matériaux biosourcés (chimie, construction...).

Notre filière se positionne donc durablement **au carrefour des grands enjeux de transitions agricole, alimentaire, énergétique et écologique**. Ses atouts stratégiques pour réussir ces nécessaires transitions doivent être reconnus tout comme sa réelle capacité de production.

Pour que l'Europe de demain puisse bénéficier durablement des bienfaits de nos productions, sa place dans les priorités des politiques agricoles doit être confortée.

**Arnaud Rousseau**  
Président de la FOP  
et du groupe Avril

**Antoine Henrion**  
Président de  
Terres Univia

**Gilles Robillard**  
Président de  
Terres Inovia



## LES OLÉOPROTÉAGINEUX FRANÇAIS EN EUROPE EN 2020

LA FRANCE EST :

le **1<sup>er</sup>** producteur d'oléoprotéagineux d'Europe



**120 000** PRODUCTEURS FRANÇAIS PRODUISENT :

**20%**  
des graines de colza de l'UE



**18%**  
des graines de tournesol de l'UE



**16%**  
du soja de l'UE



## LES OLÉOPROTÉAGINEUX EN EUROPE EN 2020

**28 Mt**  
de graines produites

**10 Mha**  
cultivés



# NOS 6 PROPOSITIONS POUR UNE FILIÈRE OLÉOPROTÉAGINEUSE FORTE EN EUROPE

## 1 Donner aux filières oléoprotéagineuses une place stratégique sur le long terme

- Faire de la réciprocité une condition obligatoire des échanges : mettre en place des clauses miroirs aux frontières européennes afin que les importations respectent enfin les standards exigeants auxquels se conforment les producteurs européens.
- Faire cesser la surtransposition des normes.
- Permettre que les programmes opérationnels soient étendus aux matières riches en protéines végétales dans le cadre de la réforme de la PAC.
- Appuyer la dynamique réglementaire européenne de traçabilité des produits et d'information du consommateur à travers une réforme de l'étiquetage permettant un affichage clair de l'origine nationale.

## 2 Reconquérir notre souveraineté protéique

- Faire de la reconquête de la souveraineté protéique un chantier de premier plan pour la compétitivité et la durabilité de l'agriculture en Europe.
- Porter un plan protéines ambitieux au niveau européen : cela implique d'encourager les actions de recherche-développement mais aussi l'innovation, l'investissement et la structuration de filières dans les territoires.

## 3 Amplifier les efforts de recherche agronomique et accompagner le déploiement des innovations dans les exploitations pour mener les transitions

- Faire du soutien à l'obtention et à la diffusion des innovations variétales une priorité pour permettre aux agriculteurs de bénéficier du progrès génétique et de variétés performantes adaptées aux nouvelles conditions climatiques.

- Promouvoir un accompagnement de la recherche sur les pratiques agricoles de demain, dans des systèmes de production diversifiés, avec de nouveaux outils, notamment digitaux, et autour de nouveaux itinéraires techniques.

- Réformer le cadre réglementaire européen pour que le secteur semencier bénéficie des technologies les plus avancées de sélection variétale, au même titre que la recherche médicale, et flécher des crédits du programme Horizon Europe vers les innovations agricoles de demain (sélection variétale et développement de nouveaux usages alimentaires).

## 4 Assurer aux agriculteurs un accès aux moyens de production pour qu'ils bénéficient de pratiques alternatives fiables et compétitives à court terme

- Permettre l'usage du phosmet à l'automne 2022 afin d'éviter de plonger la filière dans une impasse technique et que ne disparaissent 30 % des surfaces de colza en France.

- Soutenir à long terme la recherche sur les alternatives (bio solutions, itinéraires techniques).

- Assurer la réciprocité des conditions d'utilisation des produits de protection des plantes en réduisant les tolérances sur les produits importés (LMR), et inscrire leurs restrictions d'usage dans un cadre européen pour ne pas fragiliser les producteurs français.

- Encourager, dans le contexte du changement climatique, l'apport en eau des cultures par un réinvestissement du génie hydraulique et la réalisation d'investissements en irrigation de précision aux moments les plus critiques de la culture.

- Soutenir les moyens de production les plus innovants et durables par la recherche variétale (légumineuses, oléagineux) et faciliter le recours aux nouvelles techniques de sélection variétale (NBT).

## 5 Sécuriser le revenu des producteurs pour mener les efforts de transition dans le contexte du changement climatique

- Sécuriser l'activité des agriculteurs contre les risques climatiques, plus fréquents et plus intenses, grâce à de nouveaux outils de gestion des risques accessibles et suffisamment incitatifs (les assurances par exemple).
- Rémunérer les pratiques les plus vertueuses, notamment les services écosystémiques, comme le stockage de carbone dans les sols. Il faut que le cadre réglementaire en cours de discussion soit le garant de modalités concrètes de mise en œuvre basées sur des modèles reconnus (comme celui du GIEC) et accessibles à tous les producteurs.
- Harmoniser les référentiels carbone par une extension du Label Bas Carbone au niveau européen pour éviter les distorsions de concurrence.

## 6 Ouvrir de nouveaux débouchés aux énergies renouvelables issues de la biomasse agricole pour décarboner l'économie européenne

- Ouvrir des débouchés au service de la décarbonation du transport aérien et maritime ou du chauffage (biofioul).
- Sécuriser le rôle de la biomasse agricole dans les objectifs d'énergies renouvelables du transport et maintenir la possibilité d'une fiscalité incitative des biocarburants par rapport aux énergies fossiles.
- Interdire les biocarburants à base d'huiles ou de co-produits issus de surfaces à haut risque de déforestation et renforcer les exigences de traçabilité sur les matières premières utilisées (huiles usagées) dans le cadre de la réforme de la directive sur les énergies renouvelables.
- Inclure les intercultures comme biomasse éligible pour produire des biocarburants avancés.
- Reconnaître les biocarburants zéro émission - zéro déforestation issus de pratiques agricoles durables comme des « biocarburants avancés » afin d'accélérer la transition agricole.



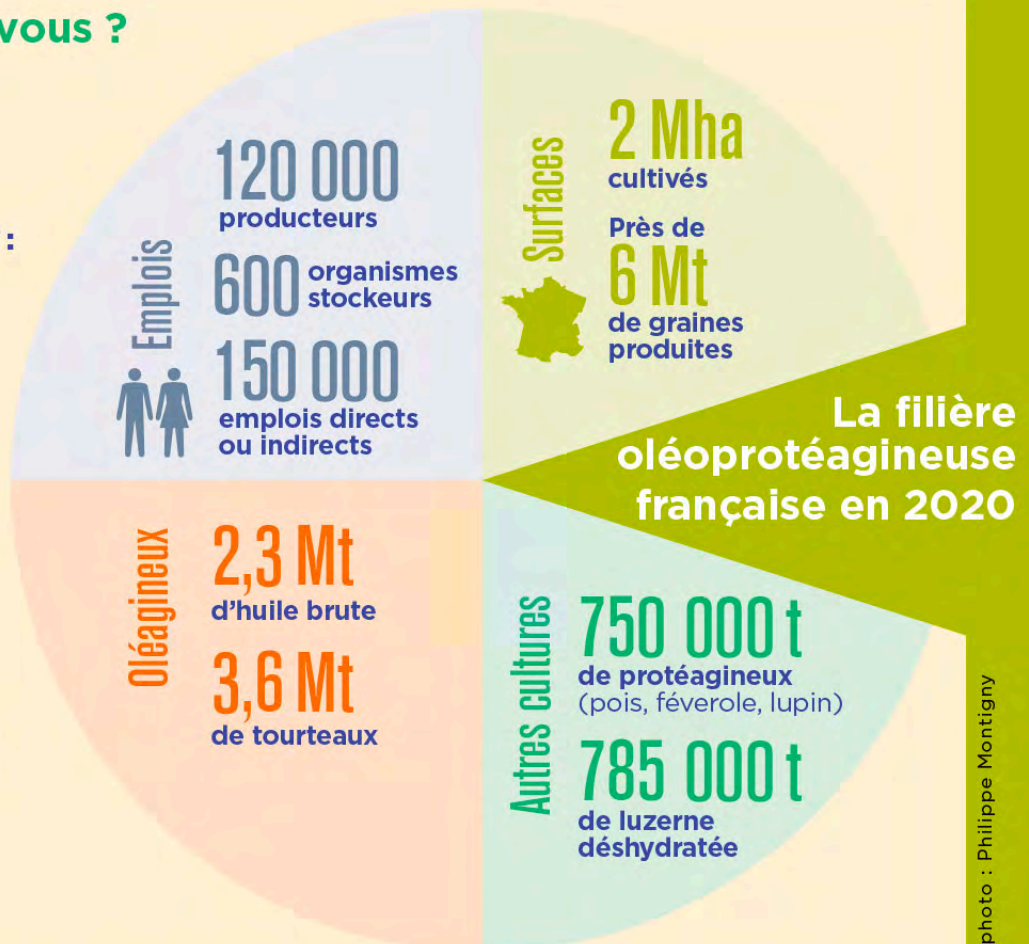
### Le saviez-vous ?

#### 1 ha DE COLZA PRODUIT :

- 500** litres d'huile alimentaire
- 1900** kg de tourteaux
- 1000** litres d'huile à finalité de biocarburants (en substitution de 900 litres de gazole importés)

**90%** des foyers français consomment chaque jour des produits issus de la filière

**48%** des Français consomment des légumineuses au moins une fois par semaine (étude Crédoc 2021)



Pour plus d'information : [terresunivia.fr](http://terresunivia.fr) | [terresinovia.fr](http://terresinovia.fr) | [fopoleopro.com](http://fopoleopro.com) | [groupeavril.com](http://groupeavril.com)